SEIGNOSSE

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
Reçu en préfecture le 28/02/2020
ID : 040-214002966-20200221-DEC132020-AU

DECISION 40.296 COM/2020 n° 13

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Lionel CAMBLANNE,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 février 2016 transmise et reçue au contrôle de légalité préfectoral le 10 février 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire durant la durée de son mandat et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, notamment de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

VU la décision 40.296 COM/2019 n° 4 en date du 11 janvier 2019 relative aux différents tarifs notamment ceux liés au cimetière communal (concessions, columbarium et caveaux)

VU la demande présentée par Monsieur et Madame GROSPERRIN domiciliés 32 avenue du Pley 40510 SEIGNOSSE

D E C I D E :

Article 1er : Il est accordé au nom du demandeur susvisé une concession dans le cimetière communal de Seignosse – extension - à compter du 21 février 2020, à titre de concession nouvelle.

Concession n° 385 – emplacement n° 38 b.

Article 2 : Cette concession trentenaire est accordée moyennant la somme de 180 euros.

Article 3 : Le produit perçu à l'occasion de l'octroi de la concession sera réparti de la façon suivante : 2/3 pour la Commune et 1/3 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune et au titulaire de la concession.

Le Maire

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait à Seignosse, le 21 février 2020

Le Maire,
Lionel CAMBLANNE

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)

Mairie de Seignosse - 1998, avenue Charles de Gaulle - 40510 Seignosse - France
tél. : 05 58 49 89 89 - fax : 05 58 49 89 80 - mairie@seignosse.fr - www.seignosse.fr